n° 35

Date de publication
11 octobre 2017

Date d'observation
10 octobre 2017

Grandes cultures

Crédit photo : Réseau des Chambres d'Agriculture

À retenir cette semaine

- **Colza**
  - Fin de risque limace, adultes de grosses et petites altises. Vigilance tout de même sur les situations hétérogènes.
  - Quelques larves d'altises non significatives.
  - Premières captures de charançons du bourgeon terminal : surveillez vos cuvettes !
  - Maintenir la vigilance sur pucerons verts jusqu'à 6 feuilles.

Colza

Réseau 2017-2018

15 parcelles ont fait l'objet d'un suivi cette semaine parmi les 18 parcelles du réseau.

Stades des colzas

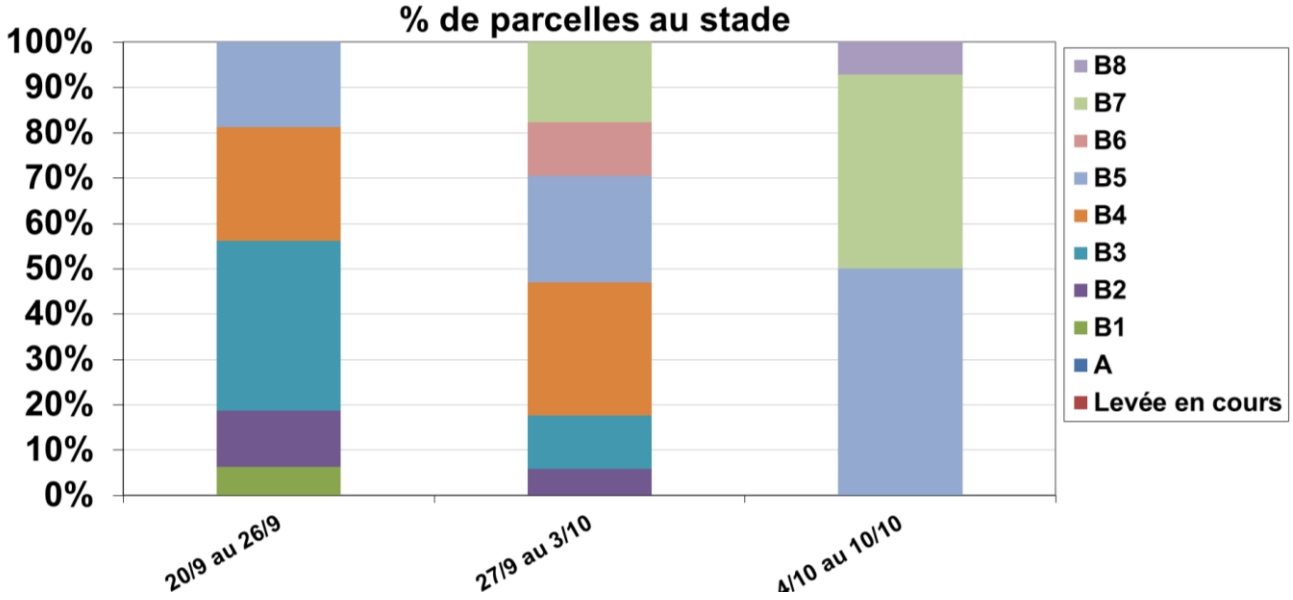

Les parcelles du réseau, suivies cette semaine sont désormais toutes comprises entre 5 et 8 feuilles. Cela signifie que ces parcelles sont désormais hors de danger vis-à-vis de nombreux ravageurs d'automne comme les petites altises, adultes de grosses altises et limaces.
Néanmoins, certaines parcelles présentent des hétérogénéités à prendre en compte.

Ravageurs

- **Altises d'hiver ou grosses altises ADULTES : piégeage**

Piégeage : 13 pièges sur 14 relevés indiquent la présence d'adultes de grosses altises. Le nombre d'individus par piège est compris entre 1 et 98, pour s'établir en moyenne à 24 individus par piège.

- **Grosses et Petites Altises: dégâts sur plantes**

Période de risque : depuis la levée jusqu'au stade 3 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 8 pieds sur 10 avec des morsures sur 25% de la surface foliaire. En cas de levée tardive (après le 1er octobre) et/ou de faible vitesse de développement des colzas, le seuil de nuisibilité est abaissé à 3 plantes sur 10 avec morsures.

Observation de dégâts sur plantes : les 3 parcelles suivies indiquent des morsures sur 50% des pieds et moins de 10% de surface foliaire détruite.

Analyse du risque :

Fin du risque sur l'ensemble du réseau.
Certaines parcelles présentent néanmoins des hétérogénéités en terme de développement et peuvent encore nécessiter une attention particulière.

Les altises, notamment grosses altises, sont bien présentes sur les parcelles, mais ne représentent plus de danger pour le colza qui est maintenant entré en phase de croissance active. En effet, à partir de 4 feuilles, la dynamique de croissance du colza s'accélère significativement, permettant de compenser les pertes de surfaces foliaires causées par les altises.

- **Altises d'hiver ou grosses altises - larves**

Reconnaissance :
Selon leur stade de développement, les larves d'altises mesurent de 1,5 à 8 mm et sont de couleur translucide à blanchâtre. Elles sont caractérisées par 3 paires de pattes thoraciques et une plaque pigmentée à l'extrémité postérieure dont la couleur évolue du noir au début du 1er stade au brun foncé en fin de développement (3eme stade).

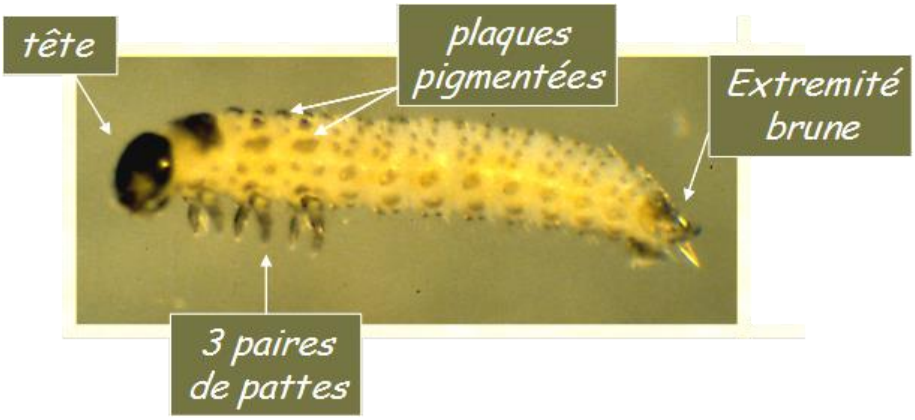

Période de risque : depuis le stade 6 feuilles jusqu'au stade reprise de végétation.

Seuil indicatif de risque : 2-3 larves par plante ou 7 plantes sur 10 avec des larves dans les pétioles des feuilles. Les dégâts ne sont importants que si le cœur des plantes est touché ce qui est rare dans le cas de colza bien développés.

Observations : 4 parcelles ont fait l'objet d'une observation cette semaine, et 2 ont permis d'observer des galeries de larves d'altises sur 1% et 8% des plantes.

Analyse du risque : le risque est actuellement très faible. Il sera nécessaire de surveiller les parcelles dans les jours et semaines à venir.

- **Charançon du bourgeon terminal**

Reconnaissance :
Le CBT adulte mesure de 2.5 à 3.7 mm. Corps brillant et noir avec une pilosité courte clairsemée. Taches latérales blanches entre le thorax et l'abdomen. Extrémités des pattes rousses.

Charançon du bourgeon terminal

Baris (Terres Inovia)

Attention à ne pas confondre le CBT avec le baris des crucifères qui est également signalé dans 2 parcelles du réseau. Le baris présente un rostre beaucoup plus recourbé et sa nuisibilité pour la culture n'est pas avérée.

Période de risque : du développement des premières larves jusqu'au décollement du bourgeon terminal. La lutte contre les larves étant impossible, **c'est l'arrivée des adultes qui va déclencher le début de la période de risque**. La cuvette jaune est indispensable pour effectuer ce piégeage. Les vols de CBT peuvent avoir lieu de fin septembre à l'entrée de l'hiver.

Seuil indicatif de risque : aucun seuil pour ce ravageur.
La seule présence des adultes sur les parcelles, détectée par les captures dans les pièges sur végétation constitue un risque pour la culture. En effet, 10 à 15 jours après les premières captures, les femelles sont aptes à pondre. Les larves peuvent migrer des pétioles vers les cœurs et occasionner des dégâts importants par destruction du bourgeon terminal. Le risque de destruction du bourgeon terminal est d'autant plus élevé que le développement végétatif automnal est faible.

Observation : 6 parcelles sur 15 signalent les premières captures de CBT. On compte en moyenne 8 individus par cuvette (de 1 à 22). On compte 3 captures significatives avec 6, 17 et 22 individus.

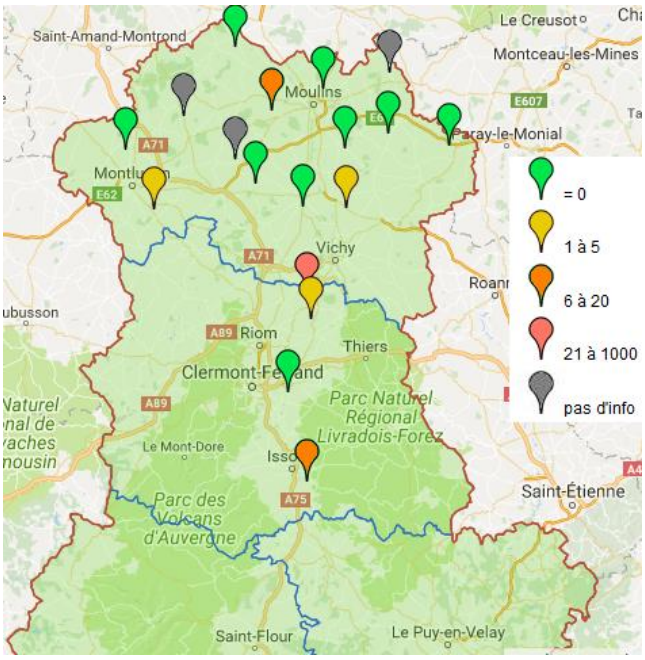

Analyse du risque : Il semble que le vol soit amorcé sur quelques parcelles du réseau, mais on ne peut pas parler à ce jour d'un vol généralisé. On note quelques captures significatives, et les colzas sont en pleine phase de sensibilité.

A noter que les larves de CBT sont nuisibles lorsqu'elles atteignent le cœur de la plante. Le risque est donc beaucoup plus faible sur des gros colzas en pleine croissance, que sur des colzas chétifs.

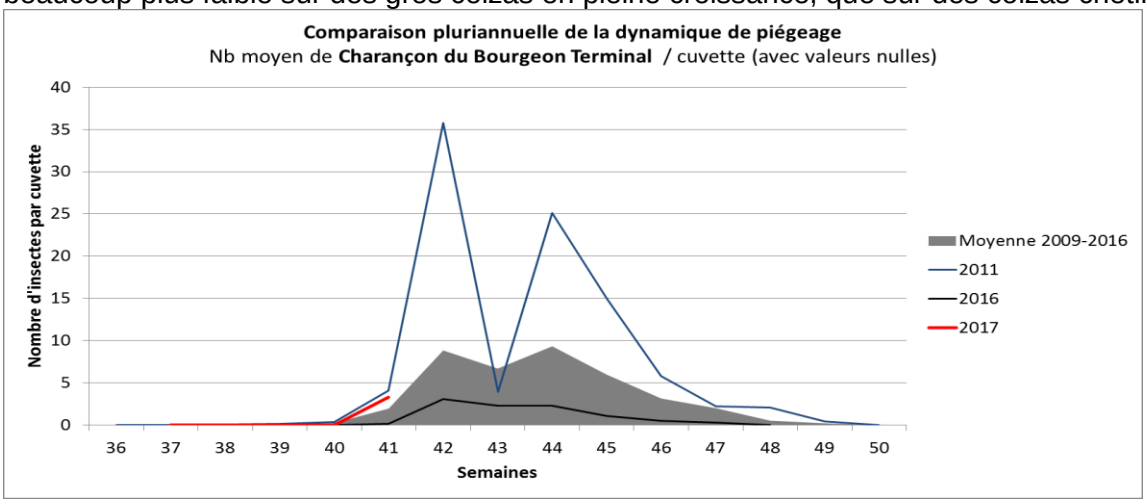

- **Puceron vert du pêcher**

Reconnaissance
Les aptères ont un corps de forme ovoïde et nu, de couleur variable, souvent verdâtre.
Les ailés sont quant à eux plus élancés, avec un abdomen vert à jaunâtre. La tête et les pattes sont noires.

Colonie de pucerons verts (crédit : Terres Inovia)

Période de risque : de la levée jusqu'à 6 feuilles.

Seuil indicatif de risque : 20% de plantes porteuses de pucerons

Observations : seulement 4 parcelles observées pour le puceron vert, dont 2 présentent 10% et 30% de plantes porteuses. Ces parcelles sont localisées dans le Puy de Dôme et sont au stade B5.

Analyse de risque :

Environ la moitié des parcelles du réseau sont désormais sorties de la phase de risque, ne faisant plus l'objet d'une observation. Il est donc difficile d'évaluer l'évolution de la pression par rapport aux semaines passées.
On note tout de même encore la présence de foyers, indiquant que la surveillance doit encore se poursuivre sur les parcelles jusqu'à 6 feuilles.

Maladies

- **Phoma**

Reconnaissance : à l'automne le phoma se traduit par la présence de macules sur feuilles ou sur cotylédons. Ces taches arrondies, gris cendré de 5 à 15 mm présentent des point noirs ou roux en surface (les pycnides).

Observations : 2 parcelles sur 11 présentent des macules sur 15 et 30% des plantes.

Analyse de risque : à ce jour la pression reste faible. La gestion de la maladie réside en très large majorité dans le choix variétal.

Figure 1 : Macule de phoma sur feuille de colza (crédit : Terres Inovia)

Pour en savoir plus, EcophytoPIC, le portail de la protection intégrée :
http://grandes-cultures.ecophytopic.fr/grandes-cultures

Publication hebdomadaire. Toute reproduction même partielle est soumise à autorisation

Directeur de publication : Gilbert GUIGNAND, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Auvergne-Rhône-Alpes
Coordonnées du référent : François Roudillon (CA03) froudillon@allier.chambagri.fr, 04 70 48 42 42
À partir d'observations réalisées par : des coopératives et négoces agricoles, des instituts techniques, des Chambres d'Agriculture de la région Auvergne-Rhône-Alpes, des lycées agricoles et avec la participation des agriculteurs.

Ce BSV est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transmise telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs concernant la protection de leurs cultures.

Action pilotée par les ministères chargés de l'agriculture et de l'environnement, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ
MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT